Déclaration du Gouvernement

M. Fallières, ministre de la marine. — Il est indéniable que le jeu de la loi a montré des défaillances. Il est nécessaire de voter la loi actuelle sans modification et de la mettre en vigueur. Je demande à la Chambre vouloir passer à la discussion des articles.

Pierre Quiquet, à la Chambre voulez passer à la discussion des articles avec votre modification à l'article premier. Mais nous demandons à ajouter. Protestations à droite.

Le vote

Le Chambre adopte par 419 voix contre 109 le passage à la discussion des articles.

La séance est levée à 4 heures.

Séance demain.

SÉNAT

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Le Royer président.

Les accidents du travail

L'ordre du jour appelle la suite de la 2e délibération du projet de loi relatif à la responsabilité des accidents dont les ouvriers sont victimes pendant le travail.

Le Sénat vote les articles 2, 3, 4, 5, 6 et 7.

La suite de la discussion est renvoyée à demain à deux heures.

L'affaire du Crédit foncier

Paris, 12 mai. — Le résultat de l'enquête sur le Crédit foncier sera communiqué, dit-on, jeudi au Conseil des ministres.

M. Marie de l'Hevis, sénateur, pour remplacer M. Lockroy, député, comme sous-gouverneur du Crédit foncier.

LA FOULE A TOULOUSE

Toulouse, 12 mai. — La pluie ne cesse de tomber depuis 30 heures.

Les cours d'eau subissent une crue inquiétante.

Inondation de pétrole

Notre correspondant de Rouen nous télégraphie :

Rouen, 12 mai. — Un réservoir de deux mille mètres cubes de pétrole dans l'usine Deutsch est crevé vers six heures.

La réservoir contenait dans cette nuit mille litres de pétrole qui se répandirent en couvrant trois immenses prairies. On travaille à l'épuisement avec sceaux et pompes. Cent soldats sont de faction pour éloigner les curieux et les passants.

Faits Divers Télégraphiques

(De nos correspondants spéciaux)

CRIME HORRIBLE. — Londres, 12 mai. — Un jeune homme de 21 ans, le nommé Terry, avait samedi soir une jeune fille dans un bois de Sarah Merry Weather dans un hôtel de Stockton-on-Tees. Hier matin, à 5 heures, des cris s'étant fait entendre dans la chambre qu'ils occupaient, le propriétaire de la maison pénétra dans cette chambre.

Terry coupait la gorge de sa maîtresse avec un rasoir. Arrêtée des mains du meurtrier, la victime expirait presque immédiatement. Terry s'est laissé arrêter sans résistance.

On ne connaît pas le mobile du crime.

Le crime de la rue de Provence

Une arrestation

La seule chose que Marie Gagnol peut absoudre certainement, c'est un pot de limonade à la groseille.

Cette boisson lui est donnée à l'aide d'un petit tube en argent, d'heure en heure.

L'aide des médecins est qu'elle n'en revienne pas.

Néanmoins, elle a pu par monosyllabes fournir aux agents qui la veillent nuit et jour des indications précieuses qui ont amené une arrestation.

L'inspecteur principal Jaume, s'est présenté à l'hôtel Continental, accompagné de deux agents et a mis en état d'arrestation un nommé de Gerlan, anglais, qui se serait l'auteur du crime de la rue de Provence.

Cet individu a été amené au Dépôt en voiture à 4 et a été longtemps interrogé et sera vraisemblablement confronté avec la victime.

LES DRAMES DE L'ADULTÈRE

Notre correspondant particulier de Lyon nous télégraphie :

Lyon, 12 mai, 7 heures soir. — Le sieur Michel Carron, âgé de 37 ans, tapissier, qui vit adultère avec la femme la nommée Marie Toussaint âgée de 32 ans, a attendu cette dernière dans le chemin Choulans et a déchargé sur elle à bout portant un coup de revolver.

Arrêté aussitôt et interrogé, Carron a prétendu avoir vu la semaine dernière, sa femme sortir d'un hôtel garni avec son amant.

Le meurtrier qui était très surexcité, est considéré comme un alcoolique. Heureusement son revolver avait dévié; trois balles, ont été égarées, une autre a atteint la femme Carron à la vessie, du côté droit, et, une autre balle a traversé le mollet de l'assassin.

Les deux blessés ont été portés à l'Hôtel-Dieu.

Le Mouvement gréviste

A ROUBAIX

La reprise a été presque générale hier matin sauf toutes les usines et le nombre d'ouvriers qui visites n'est plus que de 30 environ.

Les ouvriers lisserands de la Société A. Normand se sont réunis hier matin et ont décidé de reprendre le travail en maintenant les conditions que les patrons convoient les 23 ou vrier qu'ils ont engagés pendant la grève, au lieu des derniers qui leur affichier sur la grande porte, que leur ont proposé qui. Actuellement plus de 3 heures, ils reviennent immédiatement leur travail.

Suivant cette décision, les ouvriers ont refusé de reprendre le travail.

Un manifeste des ouvriers d'Alais

Dans une réunion tenue hier soir à Alais, au Pavillon, des délégués des ouvriers choisis par les grévistes ont donné lecture de l'appel suivant :

Camarades,

Par vos soins et vos efforts, vous avez à la suite de vos grèves, les décisions d'Alais et de Comments. Après des représentations légales, elle nous a donné satisfaction, mais nous ne pouvons pas, que cela, mais vous laisse faire.

Le Comprenons est à bout de force et sera obligée sous peu de vous accorder les améliorations que vous demandez.

Nous avons traversé une période difficile, la crise qui est actuellement plaine de prospérité. Cette crise nous a été très pénible.

Mais nous pouvons ? Une bataille part des bouches de la ville et de pouvoir donner notre bonne.

Et ce pas hésitant, quand nous sommes vous et vous par le travail de nous vous rapporte à nous, nous ne pouvons pas, nous ne pouvons.

Nous ne pouvons que le gaît du salaire de Rochebelle est le plus réduit de tout le bassin houillier du Gard. Les charbons ont subi une augmentation considérable, le bois, nous refuse l'augmentation de salaire que nous réclamons ?

Camarades, continuez, continuez de vous résister aux provocations de vos ennemis, que notre défaite augmentera la puissance de nos maîtres, matériaux et moraux.

La population nous est sympathique qu'elle nous abandonnera pas. Camarades, un dernier effort et la victoire est à nous.

Les délégués.

Arrestation à Commentry

Montluçon, 12 mai. — On apprend, M. Prudhomme, ancien ouvrier de la Forge, ancien commerce, secrétaire de la mairie de Commentry, secrétaire de M. Thévenet, député, en des paroles violentes menaces de lynchage, pour excitation au meurtre et cris séditieux.

Cette arrestation a produit une grande émotion à Commentry et à Montluçon.

On croit que d'autres arrestations vont suivre.

LE Préfet du Nord à Marchiennes

Samedi dernier, 10 mai, la ville de Marchiennes présentait une animation exceptionnelle. Les 267 conscrits de la classe 1889 et plusieurs de la classe 1888 étaient venus de leurs parents et amis, venaient au chef-lieu de canton pour assister aux opérations du conseil de révision.

A neuf heures du matin, M. Vel-Durand, préfet du Nord, était reçu à la gare par M. Emile Dubois, député, conseiller général du canton. MM. Mouchy, maire, Hocquet, adjoint, le conseil municipal tout entier.

Après avoir souhaité la bienvenue à M. le Préfet, M. Dubois, député, lui a présenté, dans une salle de la gare disposée à cet effet, la municipalité de Marchiennes, MM. les maires et fonctionnaires du canton, qui ont accompagné M. le Préfet à l'Hôtel-de-Ville. Le cortège était précédé de la musique municipale qui, pendant la réception et la marche, a exécuté plusieurs morceaux.

Les opérations du conseil de révision étaient terminées à 11 heures 3/4. A midi, M. Emile Dubois, le sympathique député de la circonscription, offrait un déjeuner de cinquante couverts à M. le Préfet à MM. les membres du conseil à MM. les Maires et aux notabilités du canton.

Au dessert, M. Dubois a porté un toast à M. le Préfet du Nord qui, malgré les fatigues excessives d'une longue tournée de révisions trouvait bien encore une journée au canton de Marchiennes et venir se rendre compte par lui-même de la situation et des besoins de la région. Il est persuadé avec la majorité des habitants du canton que M. le Préfet ne cessera de donner dans le Nord, comme il l'a fait dans le Pas-de-Calais, où il a laissé les souvenirs les plus durables et les regrets les plus sincères, des preuves de son dévouement aux intérêts agricoles, industriels et commerciaux du département. En terminant, M. Dubois a lu au milieu des plus vifs applaudissements l'armée française en la personne du sympathique général de Couchy, commandant la subdivision militaire de Douai-Cambrai.

M. le Préfet après avoir remercié M. le député Dubois, a dans une improvisation très applaudie retracé les avantages de l'entente cordiale les maires et l'administration centrale et a bu à l'union de tous en vue de la prospérité du pays.

M. le général de Couchy, après s'être félicité d'assister pour la sixième fois à la réception qu'offre chaque année M. Emile Dubois au canton de revision a assuré le plus complet dévouement de l'armée pour la patrie.

Pendant le repas où la cordialité la plus grande n'a cessé de régner, l'harmonie de Marchiennes, sous l'habile direction de son chef M. Pecoud a exécuté les meilleurs morceaux de son répertoire.

M. le Préfet a quitté Marchiennes à cinq heures après avoir visité les écoles de garçons, de filles, et l'Ecole maternelle. Il a félicité les directeurs et les directrices de la bonne tenue de ces établissements. Il s'est assuré par des interrogations de l'instruction des élèves et leur a donné un témoignage de sa satisfaction en accordant un jour de congé aux diverses écoles de la ville.

CHRONIQUE REGIONALE

Le *Tir annuel* de la *Fédération des Flobertistes*

La Fédération des sociétés de tir réduit du Nord et du Pas-de-Calais, forte de plusieurs ligues, et 26 courant son concours annuel.

C'est la société la «Cominoise» qui est chargée de donner le concours fédéral de 1890, en son local à l'Hôtel de Ville.

Les concours comprend la cible au fusil Gras réduit et à la carabine Flobert. Il réunit chaque année de 2 à 300 tireurs, les prix composés en majeure partie de dons sont, d'ordinaire, très beaux.

Les adhésions sont reçues jusqu'au 21 courant.

S'adresser, pour tous renseignements, à Comines, à M. V. Cousin, président de la Fédération ou à M. Ad. Frédure, président de la « Cominoise ».

Chronique locale

ROUBAIX

Conseil municipal — Le conseil municipal se réunira vendredi prochain 16 mai, à sept heures et demie du soir, pour examiner les questions suivantes :

1. Ouverture du budget de mai 1890, nomination d'un secrétaire; formation des commissions.

2. Caisse d'Epargne. Conseil des directeurs; nomination de trois candidats pour les fonctions de Directeur-Vallet, démissionnaire.

3. Loin national des Arts industriels; désignation de trois candidats pour les fonctions de bibliothécaire supérieur.

4. Jury; désignation des membres du conseil municipal qui doivent faire partie de la commission de révision des listes du jury.

5. Epuration des eaux de l'Espierre; répartition des dépenses résultant de l'exécution de l'usine de Grimpemont et des ouvrages d'amélioration des portes de l'Espierre, et de ses affluents, situés en dehors du territoire des deux villes; désignation de l'expert de Roubaix.

6. Eaux potables; communication relative au projet de distribution.

7. Boulevard et avenue de Mulhouse; adoption des sommes de Roubaix; demande d'un demi-trottoir et d'une demi-bordure en faveur de Jean Didier et Jean Lemaire.

14. Institution des jeunes aveugles de Zoetchis; demande d'un bureau et d'une 1re bourse en faveur des jeunes Oscar Vermeire.

Secours et subsides : Cercle nautique d'Avirons; demande d'un secours.

Id.: Fédération des sociétés de tir à longue portée de la région du Nord; demande d'un prix en vue de la fédération.

Id.: Demande d'un secours pour le Cercle d'un crédit supplémentaire.

Id.: Demande d'un secours pour le Cercle d'un crédit supplémentaire; forme des chaînes, mont et de mise du personnel de la police; Demande d'un crédit supplémentaire.

Dépenses des services d'ordre; Demande de crédit.

Théâtre : Demande de subvention par Mme Vve Deschamps.

Service de la constatation des décès; projet de conventions à imposer aux entrepreneurs existantes.

Fonds de concours; demande d'un crédit supplémentaire.

Bulletin communal de 1889; demande d'un crédit supplémentaire.

Rue Saint-Jean-Baptiste; donation de la ville.

Fonds de concours; demande d'un crédit supplémentaire.

Dispense de la responsabilité pécuniaire et décennale.

Sociétés de familles; avis du Conseil sur la situation des logées des classes ouvrières actuellement dans leurs foyers, au qualité de sociétés de famille.

Ecole polytechnique; demande de bourse à l'Etat en faveur du jeune Louis Loucheur; avis du Conseil municipal.

Ecole polytechnique; demande de bourse à l'Etat en faveur du jeune Louis Loucheur; avis du Conseil municipal.

Rapports des commissions

Taxe municipale sur les chiens; fixe des sommes irrécouvrables (M. Deleporte-Bayart).

Hospice; projet des modifications à apporter à la boulerie; avis du conseil municipal (M. Fauvarque).

Bureau de bienfaisance; agrandissement des locaux; plans et devis des travaux d'agrandissement à exécuter à l'ensemble à acquérir (M. Deleporte-Bayart).

Octroi; prix de Roubaix annexe; établissement d'une [illegible] (M. Deleporte-Bayart).

Cantons de Roubaix; avis du conseil municipal (M. Wattel).

Elections municipales; vœu du conseil d'arrondissement tendant à la suppression des sections de Roubaix; avis du conseil municipal. (M. le docteur Derville).

Hôtel-Dieu; construction de nouveaux locaux; demande de la commission des hospices (M. le docteur Carvette).

Voirie municipale; plane Chevreul; pavage de la partie centrale. (M. Gharon).

Plan de Roubaix; conditions de vente au public. (M. Fauvel).

Cessions de terrains à la voie publique : MM. G. Debeldenaère, F. Dutrie et Mlle Philomène Mouvin; est; disposé de la purge des hypothèques. (M. Carissaïno).

Cessions de terrains à la voie publique : MM. Wattel-Roussel et Wattel-Bayart, rue Bellon; Alphonse Durieux, rue Bellin; Jules Castier, rue de la Vigne; Mme veuve Henri Pennel, rue du Moulin. (M. Carissaïno).

Boulevard de Mulhouse; prolongement de l'avenue jusqu'à la rue Molière. (M. Deleporte-Bayart).

Fourniture d'eau pour les établissements communaux, bains-fontaines, etc.; demande d'un crédit supplémentaire (M. Rémy Degalle).

Id. Nom de Mlle Alfred Motte-Bossut-Prouvost, Julien Lagache et Henri Tennynck, à donner à des voies publiques. (M. Lounge).

Id. Rue Pierre-Legrand; construction d'un aqueduc, demande de crédit, (M. Carissaïno).

Bâtiments scolaires; institution Notre-Dame-des-Victoires, renouvellement du bail. (M. G. Hendricks).

Bâtiments municipaux; ferme de l'abouage; agrandissement des écuries. (M. Deleporte-Bayart).

Construction d'un théâtre municipal. (M. le docteur Derville.)

L'heure de fermeture des cafés et cabarets. — L'arrêté suivant vient d'être apposé sur les murs de Roubaix :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. — VILLE DE ROUBAIX

« Nous, maire de la ville de Roubaix,

» Vu notre arrêté, en date du 3 mai 1890, prescrivant la fermeture à neuf heures du soir de tous les cafés, cabarets et autres débits de boissons situés sur le territoire de la ville de Roubaix,

» Vu l'article 99 de la loi du 5 avril 1884,

» Considérant que les raisons qui ont déterminé les mesures prises par notre arrêté précité, ne sont plus les mêmes, depuis le 1 mai 1891 sur les débits de boissons, en ce qui concerne l'heure de fermeture, n'existent plus.

» Arrêtons :

» Art. 1er. — Notre arrêté sus-visé du 3 mai 1890 est abrogé.

» Art. 2. — L'article 3 du règlement municipal du 1 mai 1890 sur les heures de fermeture des cafés, cabarets et autres débits de boissons de la ville de Roubaix, à nous heures pendant les jours de la semaine et à minuit les dimanches, est remis en vigueur.

» Art. 3. — M. le commissaire centre de police de Roubaix est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

» Fait à Roubaix, le 12 mai 1890.

» Le Maire,

» Julien LAMARE.

» Vu et approuvé pour exécution immédiate

» Lille, le 12 mai 1890.

» Pour le Préfet du Nord, le secrétaire général,

» Signé : Guéroy. »

Un enfant empoisonné. — Nous avons été les premiers à annoncer les diverses péripéties du drame qui vient de produit dans notre ville une grande émotion.

L'autopsie de la petite Céline Mortier a pas été faite hier. M. Bayart, médecin légiste, s'est rendu à Lille et a probablement pratiqué cette opération.

Le parquet de Lille a également été prévenu et [illegible] sous, une descente de nuit.

Le cercueil de la petite enfant, déjà décomposé, a été transporté à l'hôpital.

Réunion de lisserands à la main. — Les ouvriers lisserands de Roubaix et des communes des environs se réuniront dimanche prochain 18 mai, à quatre heures et demie précises, dans la grande salle d'Hélouan, rue Pierre-Motte.

Ordre du jour : Formation d'une chambre syndicale.

Un accident rue de la Balance. — Lundi matin, vers sept heures, un jeune homme de 15 ans, Jean-Baptiste Vanrenst, apprenti-ébénistes, demeurant, rue de la Balance, 50, sortait de chez ses parents lorsqu'il fit un faux pas et tomba si malheureusement qu'il se fracture la jambe gauche. Transporté chez lui il en est les premiers soins puis fut transporté à l'hôpital.

VILLE DE ROUBAIX

Mouvement de la semaine du 5 au 11 mai 1890

	Nombre de cotés	Kilos
Soies	19	1.130
Laines peigns	2.998	319.319
Laines diverses	849	61.657
Id. blousses	41	4.422
Cotons	399	45.757
Totaux	4.260	432.285
Semaine précédente	42	[illegible]
Tirage	384	14

Le Directeur de la condition publique,

L. SIFFER.

TOURCOING

Les Fêtes des 25 et 26 Mai

On y commence hier en ville les préparatifs pour les fêtes des 25 et 26 mai.

Dimanche, a eu lieu à l'Hôtel de Ville, une réunion de la commission d'organisation du Festival.

Nous apprenons que les artistes sont à la voie de la [illegible] des personnes qui ont présentées à cette réunion pour solliciter ensuite les [illegible] auprès des sociétés et corps armés qui, pendant deux jours seront les hôtes de la ville et qu'il convient de recevoir dignement.

Nous croyons qu'il ne manque pas chez nos [illegible] gens dévoués, ainsi que de [illegible] qui ne manqueront pas de profiter des fêtes qui vont avoir lieu, pour accepter les fonctions de commissaires.

Aussi espérons nous que de nombreuses [illegible] seront transmises à la commission d'organisation.

Nous espérons pouvoir publier à bref délai la liste des sociétés musicales et des corps armés qui doivent prendre part aux fêtes.

Extradition de deux maîtres fiéous. — La gendarmerie de Tourcoing a remis aux autorités belges, deux individus poursuivis en Belgique pour des méfaits importants.

Le premier est un sieur Gustave Neukerk, âgé de 19 ans, de Leuglem, demeurant à Lille, faubourg des Postes. Au mois de septembre dernier, cet individu se lit adresser sous un faux nom en gare de Morcourt et dans d'autres gares de la frontière belge, une importante quantité de marchandises qu'il s'empressait de revendre à vil prix.

Le second est un sieur Lievin Dewolf, vendeur de journaux, né à Gand, condamné en 1877, à Paris, pour vol, et expulsé à la suite de cette condamnation. Au mois de février 1889, Dewolf qui était colifé d'une carquette du *Petit Journal*, se trouvait à la gare de Mons, et lie conversation avec le bibliothécaire de la gare. On parle journaux, et le bibliothécaire déclara qu'il aurait voulu être le correspondant du *Petit Journal*, pour Mons. Qu'à cela ne tienne, répondit son interlocuteur, je suis un des principaux inspecteurs de l'administration et je vous fera agréer comme correspondant.

A ce moment, pour donner plus de poids à sa demande, le bibliothécaire ouvrit une petite armoire située dans son bureau et en retira un sac d'argent qu'il montra au pseudo inspecteur en lui disant : « Vous voyez que je suis en mesure de payer les journaux qui me seraient fournis », puis il replaça son argent à la même place.

Un instant après, il passa dans une pièce attenante à la bibliothèque et y resta deux ou trois minutes.

Quand il revint, il fut surpris de ne plus retrouver Dewolf, mais sa surprise se changea en déception amère lorsqu'il constata que son sac d'argent ainsi que deux montres plaquées en même manière avaient également disparu.

Il déposa aussitôt une plainte à la policede Mons et donna le signalement de son voleur. Des dépêches furent lancées dans toutes les directions, et quatre jours après on arrêta Dewolf à la gare de Feignies (France). Fouillé il fut trouvé sant de 1210 fr., sur 1400 qu'il avait dérobés il avait également sur lui les deux montres ce qui ne l'empêchait pas de nier comme un beau diable. Nous l'avons dit plus haut, Dewolf étant expulsé, il fut traduit devant le tribunal pour infraction à son arrêté d'expulsion et fut condamné à 8 mois de prison. De plus, il devra répondre des complicités des commis à Amiens et attrapa de ce fait huit mois de prison. Il vient de terminé ses deux peines à l'abbaye de Loos et comment à être remis aux autorités de son pays sans attendre les formalités d'extradition.

Expulsés. — Un convoi de 28 expulsés parmi lesquels un américain de Chicago a été dirigé sur la frontière par les soins de la gendarmerie de Tourcoing. Ces individus sortent des différentes prisons françaises.

Mouvement de troupes. — Le 8e bataillon de chasseurs à pied, a quitté hier matin notre ville pour rejoindre Bar-le-Duc. Trois compagnies du 43e de ligne ont remplacé les chasseurs. Hier après-midi, les soldats ont fait l'exercice sur le terre plein de l'Hôtel de Ville, entourés d'une foule de curieux et surtout de curieuses.

Bris de carreaux. — Dimanche soir, vers minuit, plusieurs carreaux ont été brisés au premier étage de l'habitation de M. Désiré Germain, fabricant, rue de Gand, 240, par plusieurs passants restés inconnus.

Arrestation pour bris de clôture et vol. — Le nommé Jean Bark, 17 ans, sans profession, rue du Bas, a été arrêté pour bris de clôture à la filature Desurmont et dans d'autres endroits.

Ce jeune homme est en outre inculpé de vol.

Escroquerie. — M. Voreux, ouvrier au Brun-Pain, s'est laissé escroquer une somme de 5 francs par un individu qui lui promettait une bonne place.

Cet aventurier est sans doute le même qui, il y a quelques jours, a commis une escroquerie du même genre au préjudice d'un domestique de la rue de l'Ambonnerie.

APÉRITIF

BANYULS-TRILLES

Vin agréable
tannique, fortifiant et digestif

Le VIN DE BANYULS est le Vin le plus riche en tannin que l'on connaît. Il est le Vin de **quinquina naturel**. Tout concourt à lui assurer le premier rang. *Docteur* BOUGANDAN, »

Le nom de Banyuls doit se trouver sur le bouchon de chaque bouteille, le **VIN DE BANYULS-TRILLES** est un excellent tonique qui stimule les fonctions [illegible] et [illegible] les [illegible] et [illegible] les [illegible] et [illegible] les